



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIÈS PONT

VILLE DE SOLLIÈS PONT

Séance du mercredi 19 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
11 mai 2010

Date d'affichage
11 mai 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Dénomination d'équipements
routiers.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à **DUPONT Thierry**,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

La commune doit donner un nom à divers équipements routiers.

- Un nouveau rond point est en cours de réalisation à l'intersection du chemin des Laugiers et de l'avenue de Beaulieu. Ce carrefour était jusqu'alors particulièrement dangereux et a d'ailleurs été le lieu de nombreux accidents dont celui d'un jeune pompier, père de famille qui y a perdu la vie en novembre 2008. Aussi il est proposé de nommer ce rond point : « Rond point des Soldats du Feu ».
- Par arrêté du 29 octobre 2008, un lotissement, nommé les Perles Rouges, en souvenir de l'ancienne tradition de la culture de la cerise à Solliès-Pont, a été autorisé au quartier des Terrins. Il est proposé de nommer la voie de ce lotissement « Rue des Perles Rouges ».
- Saint Jean Bosco a voué sa vie à l'éducation des jeunes enfants issus de milieux défavorisés et a fondé, en 1854, la congrégation des Salésiens. Des sœurs de cette congrégation, logeant dans les années 1980 dans une maison située avenue des Anduès, ont perpétué cette action, en donnant des cours à des enfants Solliès-Pontois.
Par ailleurs, il existe à Solliès-Pont un chemin des Anduès et une avenue des Anduès.

Aussi, il est proposé de débaptiser l'avenue des Anduès et de l'appeler, « Avenue du Père Don BOSCO » en mémoire du prêtre italien.

• Enfin, le rond point dit « des Terrins » situé avenue du général MAGNAN, n'a jamais été nommé officiellement. Il est proposé de dénommer officiellement ce rond point, « Rond Point des Terrins ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 25/10/1983 nommant l'avenue des Anduès,

CONSIDERANT la volonté municipale d'attribuer aux lieux publics des noms en rapport avec l'histoire de la commune,

Le maire propose de nommer les équipements routiers suivant :

- Rond point des Soldats du Feu (voir plan annexé n°1)
- Rue des Perles Rouges (voir plan annexé n°2)
- Avenue du Père Don Bosco (voir plan annexé n°3)
- Rond Point des Terrins (voir plan annexé n°1)

Il est précisé qu'une numérotation sera établie pour la rue des perles rouges.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE

- **ARTICLE 1** : de prendre en considération ces propositions et de retenir les noms
 - Rond point des Soldats du Feu
 - Rue des Perles Rouges
 - Avenue du Père Don Bosco
 - Rond Point des Terrins
- **ARTICLE 2** : de charger monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives nécessaires.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire,

Docteur André GARRON.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

27 MAI 2010

26 MAI 2010



PLAN N°2

Quartier Les Terrins
Lotissement les Perles Rouges



